Bulletin d'inscription

Séminaire «LOI DE FINANCES 2026»

15 Décembre 2025 - IACE LAC

À remplir, signer et retourner par mail dur contact@ifbt.tn avant le 08 décembre 2025

Tarif: 350 DT HT (TVA 19%) (*)

1. Le participant (Champs obligatoires)					
Mlle Mme M. Date de n	naissance :				
Nom:			Prénom :		
Adresse personnelle :					
		Code postal	:	Ville :	
Téléphone :	E-	mail :			
Niveau d'études :					
Fonction dans l'entreprise :					
Je déclare avoir pris connaissance des « Condi	itions généra	les d'inscription »	figurant sur le p	résent bulletin d'ins	cription.
2. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le	participant	(Ne pas renseigr	ner si l'inscription est	orise à titre individuel)	
Raison sociale :					
Matricule fiscal :					
Adresse :					
		Code postal :		Ville :	
Responsable formation : Mlle	Mme	M.			
Nom:			Prénom :		
Téléphone :	Fax:		E-mail :		
Date, signature du responsable de l'inscription et cachet de l'entreprise	d'inscripti 1. Inscri L'inscription inscription participant concurrence 2. Docur Les facture demande. Une attest	tion » qui figurent c ption in à la formation est eff et engage le participa t et au responsable di ce du nombre de place ments contractuels es tiennent lieu de co	i-dessous et les act fectuée en utilisant ex nt / l'établissement de formation par l'IFB s disponibles. convention profession	cepter sans réserve. clusivement le bulletin d'ir donneur d'ordre. Un accus T. Les inscriptions sont co nelle simplifiée. Une con	issance des « Conditions générales ascription. L'envoi du bulletin à l'IFBT vaut é de réception est adressé par e-mail au onfirmées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à vention séparée peut être délivrée sur

3. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont Hors Taxes (TVA 12%) et incluent le suivi de la formation, la documentation pédagogique et les pauses café.

4. Règlement

L'inscription n'est effectivement confirmée par l'IFBT qu'à la réception du règlement complet ou au minimum d'une avance de 30%, et ce, au plus tard le dernier jour d'inscription. Le complément est dû avant la fin de la formation.

5. Annulation et report

L'IFBT se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation en cas de force majeure ou de manque d'inscriptions suffisantes. Dans ce cas, l'inscrit est informé et remboursé de la totalité de son règlement. En cas de changement de formateur et/ou modification au niveau du calendrier de la formation, le participant / établissement donneur d'ordre est avisé préalablement, mais aucun remboursement n'aura lieu sauf preuve d'un préjudice.

En cas d'annulation par le participant / établissement donneur d'ordre, les conséquences financières sont les suivantes :

- Toute annulation intervenant plus de 8 jours ouvrés avant la date du début de la formation donne lieu au remboursement intégral du montant réglé;
- Pour toute annulation intervenant entre 1 et 8 jours ouvrés avant la date du début de la formation, 30% du tarif d'inscription sera dû par le participant / établissement donneur d'ordre.
- Toute formation commencée sera due intégralement par le participant / établissement donneur d'ordre.
- Aucun report sur une autre session n'est possible.

En cas d'empêchement d'un participant, l'employeur peut lui substituer une autre personne sous réserve d'informer l'IFBT.

6. Droits de propriété intellectuelle

Les supports de formation mis à disposition des participants sont la propriété exclusive de l'IFBT. En conséquence, toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, sans accord préalable expressément notifié par l'IFBT est illicite et passible des sanctions pénales prévues par le Code de la Propriété Intellectuelle

7. Données personnelles

Les informations personnelles recueillies par l'IFBT font l'objet d'un traitement administratif destiné à la gestion de la formation. Elles sont réservées à l'usage des services gestionnaires.